

LA PRESIDENTE

Paris, le 10 novembre 2020

REF : JB-PDS-2020.035

Monsieur le Président de la République,

Le 22 juillet 2020, vous avez nommé Claire Hédon en qualité de Défenseure des droits. Une nomination que nous avons saluée tant nous connaissons son sérieux et son engagement en faveur des plus vulnérables.

C'est avec la même attention que nous attendons, depuis lors, la nomination de ses adjoints, et notamment celle du Défenseur des enfants.

La France, État partie à la Convention internationale des droits de l'enfant, s'est engagée, comme tous les autres signataires, à déployer en faveur de tous les enfants vivant sur son sol, une politique d'aide et de soutien à leur éducation, à leur santé, à leurs conditions de vie, à leurs loisirs, à leur participation et à leur autonomie. Et le rôle du Défenseur des enfants est de garantir l'application de ces droits tels que définis par la loi et par les engagements internationaux pris par notre pays.

Les enfants ont été particulièrement malmenés lors du premier confinement. Maintenus au domicile, privés sauf exceptions d'accueil dans les crèches ou d'école, présentés comme des vecteurs majeurs de l'épidémie, pour certains d'entre eux maltraités au sein même de leur famille. La continuité de l'activité qui prévaut aujourd'hui dans le souci, certes louable, qu'ils poursuivent leur scolarité, mais surtout pour que les parents continuent leur activité professionnelle, n'est pas de nature à leur réserver un meilleur traitement, *a fortiori* suite à l'obligation du port du masque dès 6 ans.

Monsieur Emmanuel MACRON  
Président de la République  
Palais de l'Élysée  
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré  
75008 Paris, France

La crise sanitaire nécessite évidemment de décider de mesures difficiles à l'encontre même des enfants, mais il importe qu'elles soient mises en œuvre en prenant soin d'éviter des traumatismes, en recherchant des alternatives, en veillant au respect de leurs droits.

Aussi, la défense de leurs droits au sein d'une institution forte et indépendante est plus que jamais nécessaire. Elle impose d'être reconnue, spécialisée, réactive, et dotée de moyens à la hauteur de notre devoir à l'égard des enfants qui sont la France de demain.

C'est pourquoi, la vacance prolongée de la nomination du Défenseur des enfants nous interroge. Elle pourrait s'interpréter comme un amoindrissement de la fonction liée à son rattachement au Défenseur des droits. Des décennies de combat ont été nécessaires pour faire reconnaître internationalement la spécificité des droits de l'enfant, la nécessité de leur promotion et de leur défense par une autorité bien identifiée, dédiée à cette noble mission.

A l'approche de la journée internationale des droits de l'enfant, nous formons le vœu que sa nomination intervienne ce qui serait un acte de reconnaissance de son intérêt et de l'attention que porte le gouvernement à cette fonction.

Soyez assuré, Monsieur le Président, de notre entière mobilisation et notre dévouement total pour la cause des enfants.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'hommage de notre profond respect.



Josiane BIGOT